

# PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE

## pour les personnels d'ENCADREMENT TECHNIQUE

### en sous-section 4

Certification enregistrée au Répertoire spécifique - RS6418

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION date d'enregistrement 19/10/2023  
SF-F1023-6ème éd- dec2024

## Objectifs

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Etre capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur les matériaux contenant de l'amiante
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer

### Les taux de 2023 :

Taux de satisfaction : 88% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 96% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

## Public Visé

Tous les professionnels de la maintenance et de la rénovation et tous les travailleurs qui ont des fonctions d'encadrement technique et qui sont exposés à la poussière contenant de l'amianté au sein de leur activité professionnelle : Électriciens, Techniciens télécoms, Diagnostiqueurs Immobiliers, Plombiers-Chauffagistes, maçons, Couvreurs etc....

## Durée

**35.00** Heures

**5** Jours

## Pré Requis

- Etre agé de 18 ans
- Fournir à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur, délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des appareils de protection respiratoire

## Parcours pédagogique

### THEORIQUE :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amianté et ses effets sur la santé
- La réglementation relative à l'interdiction de l'amianté et à la prévention du risque amianté et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux
- Les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amianté de la population
- Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amianté –Repérage des matériaux et produits contenant de l'amianté dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie »)
- Les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés
- Les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux- plafonds contenant de l'amianté : Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires ; Etre capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques
- Les régions comportant des terrains amiantifères
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amianté
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amianté
- Les produits ou procédés de substitution à l'amianté
- Les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amianté en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes
- Les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs

## **MISES EN SITUATION SUR PLATEFORME PEDAGOGIQUE :**

- Evaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Etablissement des notices de postes, choix des méthodes de travail, définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement, la traçabilité des opérations
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement, le suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements
- Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- Choisir, utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection collective adaptés Etablissement des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer
- Choisir, utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation,

*NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaire.*

## **Méthodes et moyens pédagogiques**

### **MOYENS :**

Livret de formation, diaporama interactif, étude de cas, capitalisation connaissances professionnelles, cas pratiques adaptés aux différentes activités concernées, films pédagogiques et vidéos ciblées sur des modules spécifiques de la formation, matériel de vidéo projection, plateforme pédagogique dédiée (SAS de sécurité, zone de confinement)

### **MÉTHODES :**

Active, participative et démonstrative

### **MODALITÉS :**

- Présentiel
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation de l'évolution pédagogique
- Évaluation à chaud de satisfaction en fin de formation Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application

## **Informations modalités et délais d'inscription**

### **DATE :**

Nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

### **LIEUX :**

Site de formation : les-Alluets-le-Roi (78) ou Villemomble (93)

### **MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :**

Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée)

Si prise en charge par organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation)

Envoi des documents par mail à [contact@sonelo.fr](mailto:contact@sonelo.fr) ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI

## **Objectifs pédagogiques**

Enseignement théorique : validation par QCM

Enseignement pratique (note obtenue sur plateforme pédagogique ou appréciation formateur)

Avis du formateur en vue de l'élaboration, par l'organisme de formation, de l'attestation de compétence prévue par l'arrêté du 23 février 2012. (si défavorable, indiquer les lacunes pouvant être levées ou les motifs de refus). NB : la validation des objectifs de l'ensemble du stage est FAVORABLE lorsque les résultats des validations des enseignements théoriques et pratiques sont favorables. Un avis défavorable pour une des évaluations entraîne OBLIGATOIREMENT un avis défavorable.

## Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

## Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation théorique de 20 minutes par un QCM

Note minimale de 10/20 pour valider la partie théorique

Evaluation pratique par des exercices sur plateforme dédiée Document délivré : attestation de compétence, nécessaire pour intervenir sur des opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante, tel que définie par l'article R4412-144 du code du travail

## Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

## € Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **1 000.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

## Effectif

De 5 à 13 Personnes



Contactez-nous !

SONELO Formation

Tél. : 01.39.75.36.96

Mail : [contact@sonelo.fr](mailto:contact@sonelo.fr)